Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_106-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 23 mars 2023

Présents à la séance : 81

Compte-rendu de la séance : 30 mars 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme GOUILLART, M. LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme BERROYER, MM. SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, M. KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : MM. FIGENWALD, BEAUVOIS, DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. DUMUR; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Le délégué de la commune de Fouquières-lez-Béthune : M. WYNNE ; Le délégué de la commune de Gonnehem : M. ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mme LECOMPTE, M. FAVIER, Mme POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme MONVOISIN; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. BOBEK, COUVILLERS, Mme BACHELET ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mmes ANTKOWIAK, BACLET, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Le délégué de la commune de

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_106-DE

Verquigneul : M. CHRETIEN ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. PERRIN à M. JEVTOVIC, Mme CHOCHOI à Mme PHILIS, Mme BEIGNIER à Mme LOISEAU, Mme LEFEBVRE à M. BEAUVOIS, Mme VANBERGUE à M. FIGENWALD, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES.

Se sont fait représenter : M. GACQUERRE par Mme GOTTRAND, M. CAUET par Mme BREUVART-PETITPAS, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. BEUGIN par M. DUMUR, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme LEFEBVRE par Mme MONVOISIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE par Mme BACHELET, Mme GODART par Mme LEPINE,

Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, MM. GACQUERRE, PERRIN, Mme CHOCHOI, M. CAUET, Mme BEIGNIER, Mmes LEFEBVRE, VANBERGUE, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. BEUGIN, M. BONNIERE, MM. DOUVRY, QUENIART, Mme DUBY, MM. DELORY, VAAST, FONTAINE, Mme LEFEBVRE, M. DELANNOY, Mmes CARON, SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. BLONDEL, Mmes GODART, BASSOM.

M. Jean-Marie CARAMIAUX, délégué titulaire de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_106-DE

Comité Syndical du 29 mars 2023 ***Code service : 110***
E ***PBF***

1-06 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023,

Compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour l'année 2023, tant sur les pôles métiers (activité des services techniques, de l'UCPR ou des centres de loisirs) que sur les pôles supports (accompagner les pôles métiers en période bien particulière),

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- ***Pour le Pôle Solidarité-Santé**, de créer, des postes dans les différents établissements du pôle pour permettre aux services de fonctionner à l'approche et durant la période estivale :*

Au sein du SPASAD

Grade : ***Psychologue***
Budget : ***540 - SAAD***
Temps de travail : *Temps non complet, 7 heures par semaine*
Nombre de Poste : *1 poste*

Grade : ***Agent social***
Budget : ***540 - SAAD***
Temps de travail : *Temps non complet, 85 heures mensuelles*
Nombre de Postes : *5 postes*

Au sein de l'EHPAD Marie Curie

Grade : ***Infirmier en soins généraux***
Budget : ***731***
Temps de travail : *Temps complet*
Nombre de Poste : *1 poste*

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_106-DE

Grade : ***Agent social***
Budget : *722/723*
Temps de travail : *Temps non complet, 80%*
Nombre de Postes : *2 postes*

- ***Pour le Pôle Enfance-Jeunesse****, de créer, un poste dans les différentes crèches du pôle pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les nouveaux accueils :*

Au sein des deux crèches

Grade : ***Agent social***
Budget : ***Crèches (en fonction des besoins)***
Temps de travail : *Temps complet*
Nombre de Poste : *1 poste*

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1er échelon du grade de recrutement et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

SIVOM de la Communauté du Ternois (62)

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 31/03/2023
Qualité : Président